

# Actes Journées Or Equitable 2

*les 22 et 23 octobre 2011 à Angers*



Ce document est la propriété de l'association Ingénieurs sans frontières (ISF).  
Toute reproduction, même partielle, ne peut se faire sans autorisation écrite préalable d'ISF.  
Les contenus et opinions qui y sont présentés n'ont pas vocation à être exhaustifs, ils constituent la matière première pour une mise en débat.

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>Objectifs des journées de travail Aurek 2.0 .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Jeu d’animation « Or, mythes et réalité » .....</b>	<b>3</b>
2.1.	Généralités sur le jeu.....	4
2.1.1.	Objectifs.....	4
2.1.2.	Déroulement du jeu.....	4
2.1.3.	Etat des connaissances du public .....	4
2.2.	Possibilités d’animation du jeu.....	4
2.2.1.	Jeu du positionnement [20 - 30 min].....	4
2.2.2.	Jeu de rôle [45 min – 1h] .....	5
<b>3.</b>	<b>Retour sur l’interview de Raf Custers .....</b>	<b>6</b>
3.1.	Questions posées par ISF.....	6
3.2.	Éléments de réflexion sur la certification aurifère .....	6
3.3.	Éléments de réflexion sur la certification des pierres précieuses, exemple du KPCS.....	7
3.4.	Éléments de réflexion sur le rapport exploitation artisanale vs. industrielle .....	7
3.5.	Éléments de réflexion sur la spécificité de l’or.....	8
3.6.	Éléments de réflexion sur la gouvernance .....	8
<b>4.</b>	<b>Etude du standard or équitable mis en place par ARM et FLO.....</b>	<b>8</b>
4.1.	Objectifs et champ d’application du standard .....	8
4.1.1.	Objectifs et propos du standard .....	8
4.1.2.	Références législatives.....	9
4.1.3.	Champ d’application.....	9
4.1.4.	Différents types d’ASM.....	9
4.2.	Définitions nécessaires à la compréhension du standard.....	9
4.3.	Etude de la partie A : activité minière artisanale et à petite échelle de l’or.....	10
4.3.1.	Développement social .....	10
4.3.2.	Développement économique .....	11
4.3.3.	Développement environnemental .....	11
4.3.4.	Standards relatifs aux conditions de travail .....	12
4.3.5.	Dispositions supplémentaires destinées aux SSMO .....	12
4.4.	Etude de la partie B : Standards relatifs au commerce et au traitement du minerai .....	12
4.4.1.	Description du produit.....	12
4.4.2.	Retour sur les fondamentaux du Commerce Equitable (hors standard).....	13
4.4.3.	Champ d’application et achat auprès de producteurs agréés.....	13
4.4.4.	Prix minimum et primes .....	13
4.4.5.	Relations commerciales et contrats .....	14
4.4.6.	Préfinancement .....	14
4.4.7.	Traçabilité .....	14
4.4.8.	Composition du produit.....	15
<b>5.</b>	<b>Objectifs et organisation du groupe de travail.....</b>	<b>15</b>
5.1.	Définition des engagements et des objectifs du groupe de travail or équitable.....	15
5.1.1.	Se positionner sur la filière or équitable .....	15

5.1.2.	Se positionner sur la définition et la promotion d'une « mine responsable » .....	16
5.2.	Organisation pratique du travail .....	16
<b>6.</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>18</b>
6.1.	Annexe 1 : Programme de travail des journées Aurek 2.0.....	18
6.2.	Annexe 2 : Composition du Comité Technique de ARM .....	20

## 1. Objectifs des journées de travail Aurek 2.0

Les premières journées de travail « or équitable », tenues les 9 et 10 juillet 2011, avaient permis de retracer en détails la filière de l'or, de sa production à sa consommation. Ainsi, les thématiques abordées ont touché tant au cycle productif de l'or qu'à son usage. Le premier de ces deux sujets a plus exactement concerné la chaîne de valorisation amont (comprenant l'extraction et l'affinage de l'or), l'interface de commercialisation et d'échanges et la chaîne de transformation en aval. Dans ce cadre, les impacts sociétaux, environnementaux, politiques et géostratégiques de l'exploitation minière de l'or ainsi que la législation minière ont été détaillés. Les points de divergences entre les productions industrielle et artisanale ont été particulièrement soulignés.

Parmi les objectifs initiaux du groupe de travail « or équitable » figure celui du dégagement d'un positionnement sur la pertinence de la certification équitable de l'or, telle que proposée par FLO et ARM. Les premières journées de travail ayant permis de décrire précisément la filière et donc de mieux la comprendre, il s'agit lors des journées Aurek 2.0 d'étudier de manière approfondie le contenu du standard de labellisation « or équitable » rédigé par ARM et FLO : son champ d'application, ses exigences, sa mise en pratique, ses objectifs. Cette étude est une première étape indispensable dans la rédaction d'un argumentaire analytique de notre positionnement sur l'or équitable.

### Définitions de différents acteurs de labellisation commerce équitable :

FLO (Fairtrade Labelling Organizations) est une association internationale mettant en réseau des initiatives de labellisations équitables présentes dans différents pays, en particulier les associations Max Havelaar. Elle définit le standard, possède le label et le délègue aux associations Max Havelaar. Des réformes statutaires de FLO sont actuellement en cours, s'orientant vers un label en copropriété : 50% aux initiatives nationales, 50% aux producteurs.

FLO-Cert est la société qui inspecte et certifie les producteurs, conformément au standard.

Max Havelaar France est une association française qui gère les droits de licence en France. Il est important de noter que chaque initiative nationale décide de commercialiser un produit donné ou non sur son territoire. Ainsi, Max Havelaar France refuse pour l'instant de s'impliquer dans la filière or équitable, contrairement à Fairtrade Foundation (homologue anglais de Max Havelaar France). Toutefois, rien n'empêche d'importer un produit possédant un label étranger, ce qui explique la vente d'or labellisé FairTrade Foundation sur le sol français (ex : joaillier Patrick Schein).

## 2. Jeu d'animation « Or, mythes et réalité »

A l'occasion du week-end de formation (WEF) du réseau SENS se déroulant les 5 et 6 novembre 2011 à Paris, ISF a été sollicitée pour la mise en place et l'animation d'un jeu sur les systèmes extractifs. Il n'existe en effet actuellement aucun jeu sur ce thème particulier – à notre connaissance. Le choix a été fait d'orienter spécifiquement le jeu vers la filière de l'or. Lors du week-end de formation, l'atelier s'adressera à un public de 25 personnes et se déroulera sur deux heures.

La première journée du WEF sera consacrée à l'ECS (Education à la Citoyenneté et à la Solidarité) en général et aura notamment pour objectif d'expliquer comment construire et animer des jeux en fonction du public. Le programme du dimanche inclut des ateliers « one shot » de thèmes larges.

## 2.1. Généralités sur le jeu

### 2.1.1. Objectifs

L'atelier mis en place et testé pour la première fois lors du WEF SENS a un objectif d'information et de formation des participants sur la filière or.

### 2.1.2. Déroulement du jeu

- Jeu du positionnement [20 - 30 min] pour identifier ce que les participants savent ou pensent savoir des systèmes extractifs ;
- Jeu de rôle sur l'or [45 min – 1h] pour faire découvrir la filière Or (notamment comprendre les différentes étapes de la filière, depuis l'extraction jusqu'à la vente des produits finis) ;
- Débriefing [30 min] pour faire le bilan, à partir d'un support, de la filière de l'or mais également du jeu en lui-même, de nombreux participants du forum étant familiers de l'EAD. Le support de ce débriefing doit être composé d'une synthèse d'une ou deux pages, contenant une synthèse schématique basée sur le principe du cycle productif et des liens bibliographiques.

### 2.1.3. Etat des connaissances du public

Un des objectifs de ce jeu est d'établir un état des lieux des connaissances et de la compréhension du public à propos des filières extractives, en l'occurrence celle de l'or. On constate en effet que de plus en plus de documentaires et de reportages sont diffusés sur la question. La problématique n'est donc pas a priori totalement inconnue du grand public : certains impacts environnementaux des mines ont par exemple été largement décriés. Toutefois, de nombreux autres aspects restent méconnus comme les différences entre les mines artisanales et les mines industrielles ou comme la globalité des impacts (sociaux, environnementaux, de gouvernance, etc.).

Parmi les reportages, documentaires et campagnes relatifs aux systèmes extractifs et n'étant pas passés inaperçus, citons :

- la campagne WWF « Non à l'or illégal », concernant l'orpaillage en Guyane ([www.nonalorillegal.fr](http://www.nonalorillegal.fr))
- le documentaire « Tout l'or du monde », sur l'extraction aurifère en Guinée. (<http://www.filmeewelt.ch/francais/files/52050.pdf>)  
*Une multinationale de l'extraction de l'or installe son usine ready-made dans une campagne isolée de Guinée. Les villageois commentent le bouleversement de leurs vies et de leur environnement.*
- le documentaire danois « Blood in the mobile » (<http://bloodinthemobile.org>) sur l'extraction illégale de la cassitérite dans la province du Nord-Kivu en RDC.

## 2.2. Possibilités d'animation du jeu

### 2.2.1. Jeu du positionnement [20 - 30 min]

L'objectif de cette première partie de l'atelier est de réfléchir aux usages et aux spécificités de l'or en tant que matière première ainsi qu'aux deux côtés de la médaille de la production de l'or (ses bienfaits et ses dommages). Le « jeu du positionnement » ou « jeu de la rivière » consiste à énoncer une phrase aux participants qui doivent se prononcer en accord ou en accord avec l'affirmation. Les débats suivent entre les participants pour que chacun explique son choix de positionnement.

Propositions de phrase (limitées à deux fautes de temps, soit un peu moins de 10 minutes par phrase) :

1/- « L'or est aujourd'hui indispensable » : interpelle sur l'utilisation de l'or (usages technique, économique et symbolique)

2/- « On peut produire de l'or vraiment partout dans le monde » : interpelle à la fois sur les usages, la production (zones d'extraction dans le monde), la refonte (60% production minière 20% refonte, 12% vente BC). Précisons que le premier producteur primaire d'or est l'Afrique du Sud avec 550 t/an, que la production mondiale primaire d'or annuelle est actuellement de 2 600 tonnes (1/65<sup>ème</sup> de la production primaire de l'or depuis le début de son extraction dans l'histoire de l'humanité), que la cotation de l'or est gérée tous les jours par 5 personnes, que la production minière artisanale aurifère est assurée à 80% par les industriels et à 20% par des producteurs artisanaux et que le budget d'exploration de l'or équivaut au budget d'exploration de toutes les autres substances minérales hors hydrocarbures.

3/- « Une pelle, une pioche et on peut devenir millionnaire »

4/- « Avec un bon filon, j'aurai enfin la belle vie »

5/- « Avec ma pépite, j'ai de quoi vivre sans problème »

Les deux phrases retenues sont finalement : « **L'or est aujourd'hui indispensable** » et « **Avec un bon filon, j'ai de quoi vivre sans problème** ».

Il serait intéressant, après le jeu de rôle et avant le débriefing, de poser à nouveau ces deux questions afin de vérifier si les participants changent d'avis et donc de se rendre compte de leur niveau de connaissance de la filière avant l'atelier.

### 2.2.2. Jeu de rôle [45 min – 1h]

Brain-storming – propositions d'animation :

- un « hold-up » en demandant aux participants de mettre au centre de la pièce l'ensemble des objets qui contiennent de l'or sous forme de « butin »
- un jeu basé sur des images d'objets qui contiennent de l'or ou au contraire n'en contenant pas (les avions par exemple ne contiennent pratiquement plus d'or, celui-ci étant remplacé par des alliages à base de titane ou autre)
- un jeu sous forme de quizz basé sur l'association de ces images avec des quantités et des proportions (quantité d'or, quantité de roche extraite, valeur). Le but serait alors de fournir des ordres de grandeur et des notions sur les procédés d'extraction et de traitement du minerai.
- possibilité de construire la filière à partir d'images par exemple (LBMA<sup>1</sup>, voiture, mine, cailloux, etc.)
- un jeu de rôle sur la filière en stimulant l'aspect animation voire compétition
- Jeu de réflexion sur les impacts : jeu de rôle (orpailleur, petit négociant, gros négociant international, bijoutier, producteur industriel, boursier, raffineurs, comptoirs, banque centrale, sociétés d'exploration, bailleurs internationaux, gouvernements, multinationale, artisan creuseur, population impactée non travailleuse (communauté locale), futurs mariés, fabricant d'électronique, comptoir de commerce, trader du LBMA)
- Jeu de rôle mettant en scène des journalistes qui doivent se renseigner sur la filière or. Vont voir les différents personnages (qui connaissent leur rôle décrit sur leur fiche) représentant la filière.
- Etude de la filière et de ses impacts : construction de la filière puis ajouts d'événements extérieurs perturbateurs tout en imposant une obligation de résultats. La filière est à modifier en conséquence à chaque nouvel événement. Exemple d'événements à intégrer : interdiction d'utilisation du mercure, mise en place d'une loi de traçabilité de la filière, soulèvement des travailleurs, mobilisation société civile.

---

<sup>1</sup> LBMA: London Bullion Market Association



### Conclusion sur le choix de l'atelier :

En introduction de cette partie de l'atelier, un « hold-up » sera organisé, comme première interpellation des objets du quotidien contenant de l'or et comme base au jeu de construction suivant, décrit ci-dessous.

Il ne sera a priori pas possible de travailler à la fois sur la filière de l'or en elle-même et sur ses impacts en moins d'une heure. Seul l'aspect *filière* est donc retenu.

La deuxième partie de l'atelier sera un jeu de construction de la filière et non un jeu de rôle, destiné à travailler principalement sur les liens entre acteurs et non sur les impacts de la filière. L'objectif est que les participants comprennent comment s'organise la filière en reconstituant eux-mêmes son schéma à l'aide des objets récupérés lors du hold-up, de photos représentant les acteurs de la filière et en étant placés dans des situations d'échanges et de compréhension mutuels. Il est possible d'envisager d'intégrer artificiellement un aperçu de certains impacts en incluant des acteurs particuliers dans la filière tels que des associations de droit des femmes, les gouvernements, etc.

## 3. Retour sur l'interview de Raf Custers

L'interview retranscrite ici est issue de quelques éléments de réflexions proposés par Raf Custers lors d'échanges électroniques. Ces considérations succinctement évoquées avaient pour vocation de dresser un premier « bilan » thématique afin de favoriser la réflexion et l'émergence de problématiques majeures.

### 3.1. Questions posées par ISF

La certification dans les systèmes extractifs :

- Quelles sont les limites des procédures de certification dans le domaine des métaux et pierres précieuses ?
- A ce jour, la certification est-elle la seule voie possible pour délimiter les effets trop souvent néfastes des exploitations artisanales, en particulier dans les pays souffrant de problèmes de gouvernance ?
- La certification équitable augure-t-elle de meilleures perspectives pour la consommation "équitable" de métaux ?
- Faut-il privilégier la promotion du développement des petites filières certifiées, ou la réglementation des grands opérateurs miniers ?

### 3.2. Eléments de réflexion sur la certification aurifère

Aujourd'hui, la certification de l'or n'est pas standardisée car les critères peuvent être nombreux ou limités.

Dans une **approche « peuple » et « solidarité internationale »**, les critères à prendre en compte sont nombreux :

- Salaires, santé et sécurité sur le site de travail
- Droit à l'organisation sociale (coopérative, syndicale...)
- Consultation et information des communautés : quel droit de véto ?
- Délocalisations : Faut-il contraindre cette pratique et dans ce cas, quelle peut en être la gestion ?
- Utilisation de substances dangereuses : doit-on permettre l'utilisation du mercure ou du cyanure ?
- Prise en compte du zonage naturel : Faut-il délimiter les zones fragiles/sensibles/riches en biodiversité ?
- Rémunération : Vendre à quel prix ?
- Répartition des bénéfices (ou rapatriement des bénéfices par l'exploitant ?)

- Obligation de remettre en état le site après la fin de l'exploitation ?

Finalement, dans cette approche, le plus important est d'imposer des droits humains.

Dans une **approche « entreprise »** les critères sont limités et légers. Si l'on prend le cas de la proposition d'ARM du standard « Fair Trade – Fair Mining », on constate que celui-ci ne garantit qu'un prix de vente correspondant à 95 % du prix à la bourse de Londres. Ce dernier n'interdit pas les produits chimiques mais offre un « bonus » pour ceux qui assurent des prises en compte environnementales.

D'autres propositions, émises par l'industrie (ICMM, Responsible Jewellery Council...) seraient à étudier de plus près.

### 3.3. Éléments de réflexion sur la certification des pierres précieuses, exemple du KPCS

Dans le domaine de l'exploitation diamantifère, le Kimberley Process Certification Scheme (KPCS) ou processus de Kimberley a été initié par la grande industrie, principalement par De Beers pour défendre son image de marque (suite notamment aux scandales dénoncés par Amnesty International sur l'importation de diamants depuis le Sierra Leone ou le Libéria durant les guerres civiles).

Le KPCS est devenu un mécanisme hautement bureaucratique de par le fait qu'il est géré par des représentants des états et de l'industrie, sans que les citoyens n'aient accès aux travaux de cette initiative. Aujourd'hui, il sert des intérêts politiques, pour « récompenser les bons élèves et punir les mauvais ».

Bien que le KPCS ait certainement marqué des points dans la lutte contre la contrebande comme par exemple au Congo-Brazzaville, il est important de s'interroger sur la pertinence de cette initiative : est-ce un tel mécanisme que l'on veut ? Dans les faits, cela dépend de nouveau de la perspective que l'on se donne : « peuple/solidarité » ou « entreprise/ingérence du Nord dans le Sud ». Dans une démarche de démocratie économique, on peut élaborer d'autres systèmes de contrôle que celui de Kimberley.

### 3.4. Éléments de réflexion sur le rapport exploitation artisanale vs. industrielle

Pour l'or spécifiquement, Raf Custers favorise sans aucun doute les modes d'exploitation artisanaux, mais une exploitation artisanale bien structurée (en coopératives notamment). Dans ce modèle, l'exploitant parviendrait à s'imposer comme producteur et vendeur, il serait alors en capacité de négocier les prix de vente, sans avoir à accepter le prix de l'acheteur sans recours. Ici, il y a un long chemin à faire.

L'artisanal implanté dans son environnement communautaire permet aussi d'utiliser des méthodes d'exploitation respectueuses de la nature et de déterminer la cadence de l'exploitation selon la main d'œuvre disponible et donc d'exclure la sur-exploitation à court terme.

L'exploitation industrielle ne cherche que le profit à court terme, le plus souvent en dépit de tout respect pour l'homme et la nature. Si un état permet l'exploitation industrielle, il devrait le soumettre à une réglementation ferme et faire respecter cette réglementation.

Mais alors : deux questions doivent être soulevées :

- Les états du Sud sont-ils capables de faire respecter les lois ?
- Doit-on permettre l'exploitation (industrielle) de l'or ?



### 3.5. Eléments de réflexion sur la spécificité de l'or

A quoi sert l'or, à part les quelques applications dans la médecine et l'électronique ? Aujourd'hui il est principalement utilisé à des fins de stockage, à la spéculation en encore afin de permettre aux investisseurs d'avoir un retour lorsque les autres produits d'investissements (action, obligations...) ne rapportent plus rien ou pas assez.

Le secteur de l'or a vu un développement inouï : la hausse (hautement spéculative) du prix a fait que pendant le premier semestre 2011, plus de 50% des investissements mondiaux dans l'exploration minière ont été dirigés vers des projets aurifères. Est-ce vraiment utile ? Pour les investisseurs : oui. Pour les peuples : non, puisqu'ils ont besoin d'investissements productifs.

Faut-il alors fermer les mines d'or tout en sachant que des centaines de milliers de creuseurs artisanaux en vivent directement ? Absolument pas, puisqu'on peut s'imaginer que l'exploitation artisanale à elle seule puisse ravitailler les applications productives de l'or.

### 3.6. Eléments de réflexion sur la gouvernance

Il ne faut pas oublier que beaucoup d'états du Sud, comme du Nord, sont affaiblis par les programmes d'ajustement structurels, qui réduisent leurs capacités à faire respecter les règles sur leur territoire. Vis-à-vis d'entreprises multinationales de plus en plus puissantes, les représentants des états voient leurs capacités de négociation considérablement réduites. Ils doivent se contenter du fait que les multinationales adoptent des codes de conduite volontaires et des comportements « éthiques », sans aucune obligation envers qui que ce soit.

Dans l'état actuel, nombre des sociétés minières occidentales ont peu à craindre des états du Sud. Elles sont dominantes et appuyées par les ambassades, les chambres de commerce et les appareils étatiques dont elles sont issues. C'est la raison pour laquelle des états, comme par exemple la Tanzanie, n'arrivent pas à augmenter les taxations sur les mines afin de bénéficier des hausses des prix sur les marchés mondiaux.

## 4. Etude du standard or équitable mis en place par ARM et FLO

### 4.1. Objectifs et champ d'application du standard

Le standard mis en place conjointement par ARM et FLO s'intitule « Standard du commerce équitable et de l'extraction pour l'or issu d'exploitations minières artisanales et à petite échelle, métaux précieux associés inclus ». L'unique version disponible actuellement est la version provisoire parue en date de mars 2010. Le document complet est disponible en anglais, en français et en espagnol à l'adresse suivante : <http://www.communitymining.org/index.php/en/fairtrade-and-fairmined-standard>. Ce standard a été rédigé par le Joint Standards Subcommittee dont les membres proviennent du Comité Technique d'ARM et du Comité des Standards de FLO. La liste complète des membres du Joint Standards Subcommittee est présentée en annexe de ce document, paragraphe 6.2.

#### 4.1.1. Objectifs et propos du standard

L'objectif général affiché par le standard est celui de l'officialisation du secteur des mines artisanales et à petite échelle (ASM). *In fine*, cette officialisation permettrait la mise en place d'ASM responsables, l'amélioration des conditions de travail des mineurs, le renforcement des organisations de producteurs, une meilleure gestion de l'environnement, l'égalité des sexes, l'élimination du travail des enfants dans les mines, une meilleure gouvernance du secteur, un accès au marché plus équitable et un développement des communautés locales.

Le standard se divise en deux parties, correspondant à deux étapes clés du cycle de production de l'or. La partie A du standard traite de l'activité minière artisanale et à petite échelle aurifère. Son propos est donc celui de l'or brut, immédiatement à la sortie de la mine. La partie B du standard est relative au commerce et au traitement du minerai. Elle concerne donc l'or fin.

#### 4.1.2. Références législatives

Sur le plan législatif, FLO et ARM se sont appuyés sur des documents de référence d'échelles différentes pour établir le standard. Ce dernier tient compte des grands standards internationaux tels que la Convention de l'Organisation Internationale du Travail, la déclaration universelle des droits de l'Homme, les objectifs du millénaire pour le développement ou encore la déclaration de Johannesburg sur le développement durable. En sus de ces conventions internationales, les organisations de producteurs doivent également respecter les législations nationales à moins que ses exigences soient en deçà de celles des conventions de référence internationales citées précédemment. Enfin, le standard adhère aux principes établis par ARM pour ASM responsable (visibles sur <http://www.communitymining.org/index.php/en/standard-setting/principles>).

#### 4.1.3. Champ d'application

Le champ d'application de cette première version du standard est précisément détaillé. L'entité agréée ne peut être qu'une ASMO (cf. définitions du paragraphe 4.2), c'est-à-dire une petite organisation minière artisanale, ainsi que tous les exploitants en aval, soit toutes les entités intermédiaires entre les mineurs et les consommateurs (négociants, acheteurs, etc.).

Le produit certifié « or équitable » est de l'or issu d'activités minières artisanales (que ce soit de l'or brut ou de l'or fin), ainsi que l'argent et le platine associés à l'extraction de l'or équitable.

Enfin, seules des ASMO situées en Amérique Latine et hors des zones de conflits (les zones de conflit sont définies dans un document explicatif accompagnant le standard) peuvent être agréées.

#### 4.1.4. Différents types d'ASM

Selon les auteurs du standard, une ASM peut se définir par une forte intensité de main d'œuvre et une faible productivité. Ceci étant dit, ces mêmes auteurs distinguent quatre types différents d'ASM :

- ASM permanente (opération à plein temps, tout au long de l'année)
- ASM saisonnière (en complément des activités de subsistance agricoles, suivant les récoltes)
- ASM liée à la ruée (migration de masse vers des zones riches en or)
- ASM subie ou de survie (suite à une pauvreté subite engendrée par un conflit, une catastrophe naturelle, etc.)

Il est important de préciser que le standard ne s'applique pas aux deux derniers types d'ASM. Seules des ASM traditionnelles, ancrées dans la communauté locale, peuvent faire l'objet d'une certification or équitable.

## 4.2. Définitions nécessaires à la compréhension du standard

**ASM** : activité minière axée sur la communauté locale, c'est-à-dire communautaire et intégrée, la population locale étant le moteur de l'activité. Elle se caractérise en général par des gisements exploitables sans difficulté (la plupart du temps des gisements secondaires situés dans des lits de rivières, des plaines alluviales, à l'affleurement de filons, etc.). Le nombre de mineurs par groupe de travail est très variable d'une mine à une autre, allant d'un travail individuel à un travail en famille ou en groupe de plusieurs individus. La main d'œuvre dans la mine est toutefois quasiment toujours importante et le travail physiquement éprouvant. Enfin, le cadre

juridique varie en fonction des pays : dans certains, l'ASM reste illégale tandis que d'autres incluent cette activité dans leur cadre légal.

**ASMO** : organisation constituée de mineurs indépendants qui en sont membres ou actionnaires. Cette notion n'existe que dans le cadre du standard, en tant qu'entité certifiée or équitable. On précise que l'organisation peut inclure également des partenaires de production (PP) et des travailleurs intérimaires, ces deux derniers groupes étant alors soumis à la certification. L'ASMO est responsable de toutes les opérations d'extraction minière artisanale et de tous les membres qui y travaillent. Elle doit nécessairement posséder des droits miniers pour exploiter le gisement. Tous les membres de l'ASMO ainsi que tous les intérimaires et les PP doivent être déclarés. L'ASMO est responsable du respect du standard. Sa forme juridique peut être variée : par exemple, société d'actionnaires, coopérative, organisation axée sur la communauté locale (ex : association des mineurs), ou partenariat commercial. Enfin, l'ASMO doit être gouvernée démocratiquement par ses membres.

**PP et PPO** : les partenaires de production (PP) sont des mineurs indépendants (s'ils sont organisés en groupe de travail ils seront nommés PPO pour Organisation de Partenaires de Production), travaillant en proche collaboration avec l'ASMO et possédant leur propre règlement interne. L'ASMO est responsable des PP et les déclare. Les PP sont tenus d'appliquer l'ensemble des critères du standard.

**SSMO** : association de partenaires de production. Le statut de SSMO est obligatoire pour les PPO employant plus de 50 travailleurs. Il s'agit d'une société légalement constituée, et dont tous les mineurs travaillent sous contrat. La certification CE (Commerce Equitable) d'une ASMO ne peut pas être appliquée à une SSMO, la SSMO devant faire sa propre demande de certification CE. N.B. : Une SSMO ne peut produire par elle-même car si elle détient un droit minier, c'est une ASMO.

**SCI** : système de contrôle interne, obligatoire pour toute ASMO. Son rôle est de contrôler la provenance du minerai en s'assurant que l'or certifié CE provient de zones minières déclarées dans les droits miniers de l'ASMO et a été produit par des mineurs déclarés. Le SCI contrôle toutes les installations de traitement de minerai ainsi que toutes les zones dans lesquelles opèrent les groupes de travail et les PP.

**Mineur** : toute personne impliquée dans l'ASMO.

Pour conclure, l'or certifié CE doit posséder les qualités suivantes :

- provenir de zones minières déclarées de l'ASMO,
- avoir été produit par l'ASMO et les PP,
- être entièrement traçable au sein de l'ASMO et ses PP,
- être commercialisé par l'ASMO.

### 4.3. Etude de la partie A : activité minière artisanale et à petite échelle de l'or

Le présent paragraphe offre une synthèse concise de la première partie du standard relative à la production minière artisanale d'or, ainsi que plusieurs remarques de ISF SystExt (points à approfondir, incompréhensions, interrogations, suggestions...) soulignées au fil du texte et incluses entre crochets et en bleu.

#### 4.3.1. Développement social

La certification CE est destinée à une ASMO et doit, par ce biais, contribuer au développement de la communauté locale. La majorité des travailleurs de l'ASMO (et des PP) doivent ainsi faire partie de cette communauté. Le contrôle de la provenance du minerai (mineurs et zone minière déclarés par l'ASMO) est assuré par le SCI.

De plus, l'ASMO est un moteur de développement, en particulier par le biais des taxes, droits, redevances requises par la législation nationale, son activité étant officialisée. Cette activité doit impérativement respecter

les autres activités nécessaires à la communauté locale (liées aux ressources naturelles notamment) et ses revenus ne doivent pas être utilisés comme soutien à des activités illégales ou à des conflits. [Le standard implique finalement que le développement est garanti et géré par les politiques publiques, à l'aide des revenus apportés par l'ASMO. Il présuppose ainsi l'efficacité de ces politiques publiques. Toutefois, en envisageant le cas contraire, cette mesure suffit-elle à assurer avec certitude des décisions favorables au bon développement de la communauté locale ?]

La structure de l'ASMO doit être légale, transparente, démocratique et participative (obligation de mise en place d'un conseil élu, d'une assemblée générale annuelle, d'émission de rapports annuels, de budgets et de comptes lors de cette assemblée générale, etc.).

L'ASMO et les PPO sont en accord avec les principes de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme pour mettre fin à la discrimination en ce qui concerne le travail, le droit de vote, l'accès aux formations et favorisent la discrimination positive (en ce qui concerne les femmes en particulier). Elles visent à la parité hommes femmes dans toutes les instances de l'organisation.

#### 4.3.2. Développement économique

La prime du CE, versée en supplément du prix des produits, aide à réaliser les objectifs de l'ASMO tels que définis dans le projet de développement, lui-même basé sur l'évaluation des besoins de l'ASMO, des PPO et de la communauté locale sur les plans économique, environnemental et social. Le comité des primes, obligatoire pour toute ASMO, gère la prime suivant ce projet de manière transparente et soumet à l'assemblée générale un plan de primes.

En s'appuyant sur cette prime, l'objectif final est de fortifier l'économie de l'ASMO qui doit donc s'assurer d'améliorations techniques et financières suffisantes.

#### 4.3.3. Développement environnemental

En plus de la prime du CE, le standard offre la possibilité d'une prime écologique si l'ASMO s'engage envers l'arrêt total des méthodes chimiques (méthodes de traitement gravimétriques uniquement, soit élimination totale du mercure et du cyanure) et la réhabilitation des écosystèmes endémiques. Cette disposition n'est qu'optionnelle. En effet, si l'élimination totale du cyanure et du mercure dans le traitement du minerai était une condition nécessaire pour la certification du CE, 95% des ASM seraient d'emblée éliminées : sans intrant chimique, l'extraction de l'or n'est pas optimale. La prime écologique est donc un moyen de compenser les pertes économiques dues à une récupération moindre de l'or. Cette prime peut concerner l'or et le platine associé. [Le standard ne fait toutefois pas mention d'une prime écologique possible pour l'argent.]

De manière générale, les ASMO non concernées par la prime écologique doivent être responsables sur le plan environnemental, c'est-à-dire ne pas contaminer l'environnement en gérant les substances toxiques (utilisation du mercure, du cyanure et d'autres substances toxiques limitée et contrôlée) et en protégeant l'écosystème local (conformité à la législation nationale, remise en état du paysage, gestion des risques géotechniques, prévention des risques, gestion des déchets, prévention de la pollution de l'eau). Sur le premier point, le standard indique en particulier que « l'amalgamation est proscrite si la récupération de l'or peut raisonnablement se faire sans mercure ». [Ici, la définition du « raisonnable » peut être toute subjective...] [Sur le deuxième point, on notera que la gestion des déchets miniers, qu'ils soient des résidus, des eaux usées ou des déchets chimiques, ne sont pas exigées des organisations au moment de leur certification CE (catégories « minimum requis ») mais ne sont considérés que comme des développements obligatoires (catégories « avancées requises »), sans qu'une échéance ne soit toutefois précisée. Seule l'interdiction de déverser les résidus de pétrole et les cuves dans les nappes d'eau est imposé comme un « minimum requis ».]

#### 4.3.4. Standards relatifs aux conditions de travail

Une liste de critères ont été établis par ARM et FLO en s'appuyant sur la notion de « travail décent » développée par l'Organisation Internationale du Travail et qui peut être résumée en quatre objectifs fondamentaux : les droits sur le lieu de travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social.

L'ASMO doit ainsi mettre en place une politique d'emploi applicable aux mineurs déclarés abordant au moins les questions de la liberté du travail (travail forcé proscrit), de la protection contre la discrimination (égalité de rémunération, de recrutement, de l'accès à la formation, de la retraite...), de l'élimination du travail des enfants (âge minimum, conditions de travail, préjudice à la scolarisation ou à la progression sociale), de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, des conditions d'emploi (égalité de rémunération, paiement régulier, sécurité sociale, temps de travail...), de la santé et de la sécurité au travail (équipements de protection, suivi des normes, accès à l'information et à la formation) et de la protection sociale (protection santé et retraite). L'ASMO est soumise, pour tous ces critères, aux conditions relatives de l'OIT et aux législations nationales si elles sont plus strictes que les premières.

#### 4.3.5. Dispositions supplémentaires destinées aux SSMO

Précisons à nouveau que les SSMO de plus de 50 travailleurs doivent faire leur propre demande de certification équitable. Elles peuvent alors être considérées comme PP d'une ASMO et opérer dans la zone minière de l'ASMO ou comme membre d'une ASMO en ayant leurs propres zones minières.

Pour les chapitres 2, 3 et 4, les dispositions décrites destinées aux SSMO sont la déclinaison logique de celles définies pour l'ASMO. En ce qui concerne le chapitre 1, seules les dispositions concernant les taxes, l'interdiction de soutien aux conflits armés et le rôle actif dans la promotion du développement sont applicables à la SSMO. D'autres dispositions sont définies spécifiquement pour la SSMO et vont dans le sens de ce qui est dit pour l'ASMO. [Toutefois, deux articles sont a priori plus rigoureux pour les SSMO : l'obligation que tous les niveaux de la SSMO soient informés et sensibilisés au commerce équitable ainsi que l'obligation que, à court terme, tous les enfants des travailleurs aient accès à l'école primaire. Ces deux conditions, pourtant pertinentes, n'apparaissent pas explicitement dans les dispositions applicables aux ASMO.]

### 4.4. **Etude de la partie B : Standards relatifs au commerce et au traitement du minerai**

Le présent paragraphe offre une synthèse concise de la première partie du standard relative au commerce et au traitement du minerai, ainsi que plusieurs remarques de ISF SystExt (points à approfondir, incompréhensions, interrogations, suggestions...) soulignées au fil du texte et incluses entre crochets et en bleu.

#### 4.4.1. Description du produit

Dans la partie A, on définit deux standards : un standard Or Commerce Equitable et Or écologique Commerce Equitable qui sont repris dans cette partie.

[La signification de ce qu'entendent les rédacteurs du standard par « traitement de minerai » est à vérifier. Il en est de même pour les notions d'affinage, de raffinage et d'alliage.]

#### 4.4.2. Retour sur les fondamentaux du Commerce Equitable (hors standard)

Le principe général du prix minimum garanti dans le commerce équitable est le suivant : si le cours du marché est en-dessous du prix minimum, l'acheteur paie le prix minimum et si le cours du marché est au-dessus, l'acheteur paie le prix du marché. Le prix minimum garanti est négocié avec des commissions qui intègrent également des producteurs. La prime (premium), fournie en plus de ce prix payé par l'acheteur, doit être utilisée pour des projets de développement. Il s'agit d'un pourcentage fixe calculé sur le prix d'achat. L'acheteur paie la prime en plus qui sera conservée par l'entité coopérative.

Sur les produits où il n'y a pas de prix de marché global explicite, il n'y a pas de prix minimum garanti mais un « prix négocié au mieux » auquel s'ajoute la prime. Or, dans la philosophie du commerce équitable, un produit équitable est intéressant car il s'appuie sur le concept de prix minimum garanti. Le prix minimum garanti doit permettre aux producteurs de vivre décemment, il faut donc qu'il couvre le prix de revient mais aussi le coût de la vie. Ce calcul est particulièrement difficile car il faut que cette démarche soit homogène sur tous les territoires.

La question qu'il faut donc se poser est : L'or étant un produit qui rapporte de l'argent, est-ce qu'aujourd'hui, un mineur artisanal peut vivre décemment de son activité de production ?

#### 4.4.3. Champ d'application et achat auprès de producteurs agréés

Le CE labellisé certifie les conditions de production de commerce équitable. Toutes les activités intermédiaires, notamment les étapes de transformations, ne doivent pas être certifiées CE mais simplement respecter les normes de l'OIT.

Ce qui serait le plus simple à tracer, c'est l'or pur, mais en général les produits vendus par les mineurs artisanaux sont des produits mixtes à forte concentration en or. La question se pose donc pour la gestion des produits intermédiaires fournis par l'ASMO auprès des affineurs et raffineurs. D'après le standard, ces organismes qui traitent les produits intermédiaires vendus par l'ASMO doivent être capables d'assurer la traçabilité de l'or COMMERCE EQUITABLE.

Émerge alors le concept de coût de production durable, qui permet de faire vivre socialement, écologiquement et économiquement le mineur. C'est donc à partir de ces considérations que l'on définit le prix minimum garanti.

#### 4.4.4. Prix minimum et primes

Le standard ne prévoit pas de prix minimum garanti fixe pour l'or mais un prix basé sur les cours du LBMA (les mineurs reçoivent 105 % du cours du LBMA plus éventuellement 5 % pour la prime écologique). Un premier élément pour expliquer l'absence de prix minimum garanti consiste en la divergence entre ce que le revenu du mineur est à peu près fixe tandis que le coût de production varie en fonction du marché et de la teneur en or du gisement exploité.

[Si l'on reprend le modèle de la mine industrielle, malgré l'hétérogénéité du gisement, on assure une concentration moyenne prévisible et recalculée régulièrement, en stockant le minerai riche, mélangé si nécessaire à du minerai pauvre. Ceci permet de plus de limiter la variabilité des produits entrant dans l'usine de pré-traitement, qui doit avoir en entrée une teneur à peu près constante. Si les cours de la substance augmentent, la vente devient plus intéressante, on peut se permettre d'augmenter la capacité d'usine et traiter teneurs plus faibles (retour sur le principe de teneur de coupure).

Dans le cas de la mine artisanale, la variabilité du gisement est souvent beaucoup plus forte et les mineurs artisanaux ne sont pas forcément en capacité de gérer des stocks, permettant d'absorber cette variabilité.

De même, la teneur du produit à traiter est difficilement variable puisque l'exploitant artisanal ne peut pas adapter en permanence les procédés de traitement. La production est donc dans ces conditions particulièrement peu prévisible, mais pour autant, pourquoi n'est on pas dans la capacité de dire : « les ASM connaissent leur gisement et bien que la donnée puisse s'avérer approximative, les ASM peuvent établir des contrats annuels, basés sur une prévision moyenne de la production » ?

Le marché de l'or reste très volatile et concurrentiel. Il est probable que les acheteurs ne veulent pas se trouver dans le cas où l'or certifié équitable soit beaucoup plus cher que l'or conventionnel. Toutefois, la volatilité des cours devrait être justement une raison pour justifier de la mise en place d'un prix minimum garanti indépendant.

Hypothèse à discuter : les fluctuations de prix n'ont pas d'influence sur le salaire des mineurs (qui reste constant) mais sur la teneur de coupure (qui varie pour assurer un salaire constant). Dans ces conditions, FLO et ARM ne parviennent pas à fixer de prix minimum garanti et compensent cette situation avec des primes très importantes (finalement, les mineurs touchent 105% du cours du LBMA).]

#### 4.4.5. Relations commerciales et contrats

Un plan indicatif annuel de production et un plan annuel d'approvisionnement en or sont construits entre acheteurs et ASMO, dans lesquels les conditions de livraison sont spécifiées.

Si l'ASMO est amenée à arrêter sa production, la certification est limitée dans le temps : l'or n'est en effet certifié que 6 mois après l'arrêt de l'activité. Les contrats effectués avant l'arrêt sont certifiés mais pas les autres. Cette démarche est également valable dans le domaine agricole.

Etant donné que le producteur ne peut être sûr de vendre toute sa production en CE, il a le droit d'avoir des clients qui ne veulent pas de CE. Cependant, il ne faut pas que le producteur soit obligé de vendre une partie de production non labellisé en incluant des produits CE. Là encore, on retrouve un concept appliqué pour les produits agricoles.

[Ces points révèlent une certaine incohérence : Dans le paragraphe 4 du standard, l'absence de prix minimum garanti s'expliquait par l'imprévisibilité de la production d'or. Malgré cela, le paragraphe 5 du standard oblige à prévoir la production d'or. Les contrats planifiés doivent indiquer les volumes minimaux et maximaux et les prix, donc pourquoi ne pas profiter de ces conditions pour établir un prix minimum garanti ?]

#### 4.4.6. Préfinancement

Le contrat entre l'ASMO et l'acheteur doit comporter une période d'essai, limitée dans le temps. Un préfinancement est possible et non obligatoire pour contrecarrer aux problèmes liés au manque de liquidités, au moins au début de la production (ce qui est d'ailleurs précisé dans les points 6.1.4 et 6.1.9 du standard). Les conditions de ce préfinancement sont basées sur le modèle des négociants locaux habituels mais sont bien précisées, contrairement aux négociants locaux habituels qui peuvent rendre dépendant les emprunteurs en leur fixant des taux de prêts usuriers.

#### 4.4.7. Traçabilité

Le commerce équitable intervient sur le salaire du producteur mais pas directement sur la qualité du produit donc la traçabilité physique n'est pas forcément utile, contrairement à la traçabilité documentaire. Si l'on prend le cas d'un produit alimentaire biologique, la traçabilité physique au contraire est primordiale.

Dans le cadre de l'or équitable, une traçabilité documentaire est garantie : on suit le cheminement de l'argent entre le producteur et le consommateur mais l'or n'est pas tracé en face. [Le message au consommateur est le



suivant « Vous achetez équitable ne veut pas dire que la bague que vous achetez est en or équitable mais signifie que le producteur équitable est payé. Parce que, par exemple, on peut mélanger 10% or équitable et 90% or conventionnel. ».

Les consommateurs ne comprendront pas pourquoi on ne peut pas réaliser la traçabilité physique. La notion de traçabilité documentaire est difficile à expliquer sur le terrain.]

#### 4.4.8. Composition du produit

Le caratage minimum est de seulement 9 carats, mais ce n'est pas l'objectif du CE que d'améliorer la qualité des produits vendus. [Pourquoi les bijoux préfabriqués sont-ils autorisés à être constitués de 85% d'or issu du CE sur or total alors que pour lingots, pièces, médailles et autres, les taux sont de forcément 100% ?]

## 5. Objectifs et organisation du groupe de travail

### 5.1. Définition des engagements et des objectifs du groupe de travail or équitable

Les objectifs du groupe de travail or équitable peuvent se décliner en trois axes, à plus ou moins long terme.

#### 5.1.1. Se positionner sur la filière or équitable

[court terme. Echéance : fin 2012]

Le premier objectif du groupe de travail or équitable est de prendre position sur la pertinence de la certification équitable en réponse aux problématiques de la filière de l'or. En pratique, le groupe de travail s'engage à fournir, d'ici la fin de l'année 2012, un argumentaire destiné à ISF afin que l'association puisse prendre la décision de promouvoir la filière équitable pour l'or ou non, et puisse le cas échéant définir ses engagements. En tant que membre fondateur de Max Havelaar France, il pourrait également s'agir qu'ISF travaille en lien avec cette association comme appui technique dans leur choix de stratégie concernant l'application de la certification équitable à l'or. Rappelons en effet que Max Havelaar a pris la décision de, pour l'instant, ne pas commercialiser d'or équitable. FairTrade Foundation ayant pris la décision inverse, leur proposer un appui technique peut également être envisagé.

L'argumentaire fourni à ISF sur l'analyse critique du standard or équitable se basera à la fois sur une compréhension technique du standard et sur un complément d'étude approfondi (en particulier précédents travaux réalisés par ARM, étude des sites pilotes or équitable, étude du point de vue de CASM et comparaison avec le standard, etc.).

Bien que ces réflexions auraient pu être davantage approfondies, des premiers doutes ont été émis lors de ces journées de travail sur le bien-fondé même du standard commerce équitable, en tant qu'opportunité d'émancipation et de développement pérenne pour les artisans mineurs et leurs communautés. On peut en effet se questionner sur la pertinence du terme « développement » lorsque l'on sait que les ressources en or seront épuisées dans 20 ans. Autrement dit, alors que la mine est, contrairement à l'agriculture, une solution à court terme (même dans les mines artisanales ancestrales), il s'agit de s'interroger sur la possibilité de mettre en place une filière de commerce équitable sur le court terme. On précise que dans le secteur agricole, une filière équitable nécessite une génération (soit 25 ans) pour être considérée efficace et viable.

En allant plus loin encore, le standard ne fait pas mention d'une éventuelle reconversion des mineurs à la fermeture de la mine. Cette reconversion ainsi que la réhabilitation des mines nécessiteront de grosses

sommes d'argent. Le développement des communautés de mineurs en sera d'autant limité. Si la mine n'offre pas d'avenir à la population, comment peut-on envisager une filière équitable ?

Enfin, il s'agit peut-être également d'être prudent sur la vision qu'un label équitable pour l'or donnera aux consommateurs sur le commerce équitable en général. ISF, en tant que membre fondateur de Max Havelaar France, doit participer à cette réflexion.

### 5.1.2. Se positionner sur la définition et la promotion d'une « mine responsable »

[moyen terme]

Puisque le standard ne constitue pas forcément une réponse tout à fait adaptée aux problèmes associés à la filière extractive de l'or, il convient naturellement de s'interroger sur la définition d'une « mine responsable ».

Tout d'abord, la mine artisanale peut être certainement vue comme un analogue aux organisations de petits producteurs concernés par le label commerce équitable du secteur agricole. Toutefois, est-elle la réponse la plus adaptée à la promotion d'une mine responsable ?

La priorité n'est peut-être pas de d'officialiser, d'organiser et de développer la mine artisanale mais de veiller au respect des législations et des réglementations fondamentales par les grands opérateurs miniers, sur les plans des impacts environnementaux, des impacts sociétaux, de la transparence et de la gouvernance.

Comme dernier élément de réflexion, une de nos responsabilités prioritaires est peut-être également de donner la capacité aux organisations de producteurs de définir leurs objectifs et leur stratégie propre en les informant du caractère épuisable de leurs ressources.

## 5.2. Organisation pratique du travail

D'ici la fin de l'année 2012, trois week-ends de travail similaires aux deux précédents sont planifiés :

- 11 – 12 février 2012
- 2 – 3 juin 2012
- septembre – octobre 2012

Chacun de ces week-ends sera l'occasion d'étudier un sujet particulier. Les membres du groupe de travail s'efforceront de préparer ces journées de travail par l'étude préalable de documents, des interviews d'experts ou des recherches documentaires. De plus, on cherchera au maximum à inviter des experts extérieurs pouvant compléter les connaissances du groupe sur la question et apporter leur point de vue propre.

D'ici le prochain weekend de travail (février), les prochaines actions à mener sont les suivantes :

- Interview de Raf Custers le 11 ou 12 novembre à Bruxelles
- Mise en commun des parties A et B de l'étude détaillée du standard et débriefing de la lecture analytique
- Constitution (pour le 6 décembre) et étude détaillée (pour le 11 février) d'un corpus de documents concernant spécifiquement les travaux et les points de vue d'ARM sur les mines artisanales et la filière or équitable, l'objectif étant de comprendre l'expérience et le point de vue d'ARM sur les mines d'or artisanales.

L'ordre du jour du prochain weekend (février) est le suivant :

- Retour sur l'interview de Raf Custers
- Retour sur le débriefing de l'étude du standard (parties A et B)
- Retour sur l'étude du corpus de documents spécifiques ARM.

Enfin, au vu des nombreuses actions à mener sur cette question de la filière de l'or artisanal et de son application au commerce équitable, il apparaît important de recruter de nouveaux bénévoles, qu'ils soient spécialistes des mines, de l'économie ou du commerce équitable.

## 6. Annexes

### 6.1. Annexe 1 : Programme de travail des journées Aurek 2.0

#### Première journée

##### 1. Présentation du weekend et de ses objectifs [9h – 9h30]

Au vu de ce qui a été fait lors des précédentes journées or équitable (9 et 10 juillet à Alès), quels sont les objectifs lors de ce weekend ? Où en sont nos réflexions ? Quels sont nos besoins à l'heure actuelle ?

##### 2. Mise en place du jeu « Or, mythes et réalité » et retour sur les journées du 9 et 10 juillet [9h45 – 12h]

A l'occasion du prochain week-end de formation du réseau SENS se déroulant les 5 et 6 novembre 2011 à Paris, ISF a été sollicité pour la mise en place et l'animation d'un jeu présentant la filière or et ses problématiques. Cet atelier a pour objectif de réfléchir à l'organisation et au contenu de ce jeu. C'est également l'occasion de revenir sur les conclusions des journées de travail des 9 et 10 juillet en reprenant globalement le fonctionnement de la filière or (prospection, exploitation, législation minière; impacts sociétaux, environnementaux, politiques, géostratégiques, commerciaux etc...) et en mettant en avant les spécificités de la filière artisanal vs industrielle.

L'organisation de cet atelier suivra donc le schéma pressenti du jeu :

1. Retour ludique et animé sur les journées du 9-10 juillet : jeu de la rivière du doute [9h45 – 10h30]
2. jeu de rôle autour de l'or > trois ou quatre propositions de jeu à discuter tous ensemble [10h45 – 11h45]
3. débriefing formel avec les participants du contenu du jeu, campagnes menées dans le cadre de l'or, etc. [11h45 – 12h]

##### 3. Interview de Raf Custers [13h – 14h30]

Conférence téléphonique avec Raf Custers, chercheur en Industries Extractives au GRESEA, sous forme d'une interview autour de la filière de l'or et sa vision personnelle sur la certification.

Le GRESEA est un groupe de recherche sur les questions économiques et notamment sur les acteurs économiques internationaux. Il est spécialisé sur l'économie des ressources. Les articles de Raf portent sur le Congo, les enjeux liés aux terres rares (en particulier le lithium en Bolivie), les exploitations artisanales d'or et de plomb au Nigeria, les géants miniers et profits qu'ils occasionnent.

##### 4. Etude détaillée du standard or équitable [14h45 – 18h]

1. Présentation magistrale correspondant à la partie 0 du standard (en particulier définitions de certains termes utiles pour la compréhension de la suite du standard) [14h45 – 15h15]
2. Travail en deux groupes [15h15 – 17h] :
  - partie A du standard (activité minière artisanale et à petite échelle de l'or)
  - partie B (commerce et traitement du minerai) + document explicatif accompagnant le standard.

Objectif : compréhension, lecture critique en vue de souligner points critiques. En sus de la lecture du standard, les recherches sur le net sont vivement conseillées (en particulier recherches sur les mines tests déjà certifiées en Amérique du Sud et présentée sur le site internet d'ARM).

3. Plénière : présentation d'une synthèse réalisée par chacun des deux groupes et discussions [17h – 18h]. Un des objectifs de cette plénière serait en particulier de déterminer des premières questions destinées à ARM et/ou FLO, concernant notamment les éventuelles incompréhensions du standard.

## Deuxième journée

### 1. Définition des engagements et objectifs du groupe de travail quant à l'or équitable [9h – 10h30]

Il s'agit ici de définir plus spécifiquement les objectifs à court et à long termes du groupe de travail or équitable. Ainsi, s'agit-il d'un travail de réflexion pure entre les membres du groupe (pouvant inviter des personnes extérieures) ? Souhaite-t-on à plus long terme s'investir dans des campagnes de sensibilisation liées à la certification équitable de l'or ou à la filière aurifère générale ? etc.

### 2. Organisation pratique du travail [10h30 – 12h]

Définition de la mise en forme pratique du travail de ISF SystExt relatif à l'or équitable : fréquence et forme des réunions, responsable, livrable.

Sur la lignée de ce qui a été fait, une proposition serait de mettre en place deux à trois fois par an des journées de travail avec les membres du groupe (ainsi qu'évidemment des extérieurs intéressés). De plus, il semblerait judicieux d'inviter lors de ces journées des experts extérieurs (un premier contact avec ARM et FLO à propos du standard pourrait, à cette fin, être doublement utile).

## 6.2. Annexe 2 : Composition du Comité Technique de ARM

In 2009 a Joint Standards Subcommittee with membership from ARM's Technical Committee and FLO's Standards Committee was established and developed the draft standard, which was publically consulted with producers, miners, traders and NGOs.

### ARM Technical Committee

Gelka Buitrago [g.buitrago@fairtrade.net](mailto:g.buitrago@fairtrade.net)

Colombian economist, MSc in economics and PhD studies at the University of Paris 1 – Panthéon-Sorbonne. Over 10 years of experience in the design, implementation and evaluation of public policies, with a strong interest in poverty issues and development programs. At the moment she is Policy Coordinator at the Fairtrade Labelling Organizations International (FLO) -the worldwide Fairtrade Standard setting and Certification organisation for Fair Trade.

Catalina Cock [catalinacock@gmail.com](mailto:catalinacock@gmail.com)

Colombian Social Entrepreneur. Sociologist and Political Scientist from the Maryland University. Masters in Social Policy Planning for developing countries, London School of Economics. Over 8 years of experience in community development and promotion of sustainable use of natural resources. Co-founder, former director and current advisor of Fundación Amigos del Chocó and the Green Gold Initiative. Co-founder and Chair of the Association for Responsible Mining, ARM. Special interest in social entrepreneurship, sustainable land use and green and fair trade markets as mechanisms to promote sustainable livelihoods. Involved with academia both as a lecturer and researcher. Fellow of Ashoka, a global network of social entrepreneurs.

Cristina Echavarria [cechavarria@communitymining.org](mailto:cechavarria@communitymining.org)

Over 20 years of experience in grassroots community development, social research and administration of research programs in participatory natural resource management, with emphasis on the social, environmental and governance dimensions of the sustainable development of mineral rich regions. Cristina created the Mining, Environment and Communities research group at the University of Antioquia (Medellin) in 1997, and between 2000 and early 2005 she was the Director of the Mining Policy Research Initiative of Canadian IDRC, and regional coordinator in South America for the Mining, Minerals and Sustainable Development Project (MMSD). She is a consultant of governments and corporations, and has published widely. Since 2005 Cristina leads the Alliance for Responsible Mining, ARM.

Gabriela Factor [gfactor@cedeconet.com.ar](mailto:gfactor@cedeconet.com.ar)

Argentinean, environment and development Consultant, is an Environmental Engineer with strong background in both traditional engineering sciences such as environmental impact of mining, cleaner technologies and solid waste management, as well as awareness, capacity building and gender issues. Ms Factor has hands-on experience in training rural and mining communities, grass roots organizations, technical staff and governmental officers in both environmental and gender issues, as well as risk management and emergency prevention plans, participatory process to promote awareness and environment friendly planning and social control.

Felix Hruschka [felix.hruschka@gama-peru.org](mailto:felix.hruschka@gama-peru.org)

Felix Hruschka is an Austrian mining/metallurgical engineer with a PhD in mineral economics. Since 1992 he worked in various development projects, oriented towards the sustainable development of artisanal and small-scale gold mining. His experience covers mainly the Andean countries of Latin America, and partially some countries in Africa. Currently (until end of 2006) he holds the position of advisor of the third phase of the GAMA project (Environmental Management for Artisanal Mining), implemented by Projekt-Consult on behalf of the Swiss Development Agency SDC and the Peruvian Government.

Gommarius Mes [gommert\\_89@hotmail.com](mailto:gommert_89@hotmail.com)

Dutch, Senior consultant in Environment and Rural Development MSc in Tropical Silviculture, Forestry Economics and International Policy. 20 years in environment and rural development programs, especially those based on financial incentives. Specific fields of expertise include the design and application of financial

instruments and policies for natural resource conservation (payments for environmental or ecosystem services, reforestation incentives, CDM/JI), market-based mechanisms for sustainable management of natural resources (for example, certification), institutional strengthening (of national environmental agencies), monitoring & evaluation, biodiversity conservation, sustainable management of natural renewable resources, rural development, protected area establishment and management (as part of a national or regional system), and aspects related to the Kyoto Protocol (carbon finance/CDM). Long term appointments abroad of 2 years and more in Colombia, Costa Rica and Ecuador, and shorter periods of work in Brazil, Panama, Guyana, Nicaragua, Cape Verde, Dominican Republic, Mexico, Peru, Chile, Portugal, Albania, FYR of Macedonia, Greece and Indonesia.

Cesar Mosquera [mosquera.c@gmail.com](mailto:mosquera.c@gmail.com)

Peruvian lawyer with an MSc in Social Management. Since 1988 dedicated to the study, design and implementation of technical cooperation programs in the mining sector, and specifically in Artisanal and small scale mining since 1995. Present advisor to ILO in Lima on the dignification of labour in mining, and until recently regional director for the IPEC-ILO Program on Prevention and Progressive Elimination of Child Labor in ASM, which developed in Bolivia, Ecuador, Colombia and Peru between 2000 and 2005.

Manuel Reinoso [amasucperu@yahoo.es](mailto:amasucperu@yahoo.es)

Peruvian, artisanal miner since 1993, in 1999 he become shareholder of the mining Enterprise La Victoria S.A. In 2001 he assumed the general management and in May of 2001 he assumed the responsibility, among other miners and sectors, of formulating a law project for the formalization of Artisanal mining in Peru. Supported by international cooperation, he participated in the organization of the first artisanal miners encounter realized in the city of Arequipa, there he was elected president of the Coordinating Commission of Artisanal Miners of the Middle South. With the support of other leaders from Puno and Madre de Dios, the law 27651 of Formalization and Promotion of Small Scale and Artisanal Mining, is released. In July of 2002 he assumes the presidency of the Regional Association of Artisanal Miners Producers of the Middle South and Center of Peru, AMASUC.

Patrick Schein [schein.patrick@gmail.com](mailto:schein.patrick@gmail.com)

Patrick is from France. Graduated in Finance/Marketing, and since 1992 is active in the precious metals Industry. Based in Paris, he runs a Precious Metal Trading & Refining Company that brought him to be in contact with ASM networks around Africa and South America. In 2004, he started to work on how to adapt Fair Trade Principles to Gold in order to increase the revenues of the small producers. He is working today towards the first accreditation of a Fair Trade producer organization and defining the industry standards for Fair Trade gold refining and processing. His aim is to create a Small Scale Gold Commodity. He assists the UNIDO as an expert analyzing how this new Commodity could alleviate poverty in the ASM sector.

Christopher Sheldon

is a Senior Mining Specialist with the World Bank's Oil, Gas and Mining Department. Christopher has a business background and first started working in mining in Papua New Guinea in 1994. He has extensive experience in mining and community issues and has been part of the Communities and Small-scale Mining (CASM) Secretariat since 2005. Christopher leads the CASM work on Fair Trade and sees fair trade for artisanal miners as one of the best market driven opportunities for miners and their communities to improve the quality of their lives.

Greg Valerio [greg.valerio@cred.tv](mailto:greg.valerio@cred.tv)

Greg Valerio is a fair trade jeweller and the founder of CRED Jewellery. Since 1996 Greg has worked tirelessly towards establishing Fair Trade Standards in the jewellery sector. Greg is a founding board member of the Alliance for Responsible Mining (ARM) and the first jeweller in Europe to introduce Fair Trade Gold & Platinum to the customer and fully traceable gemstones and diamonds. He also founded the CRED Foundation, a UK registered NGO working amongst the poor and marginalised around the world, and establishing jewellery cooperatives that benefit the poorest of the poor. Greg's aim is to make it culturally unacceptable to buy a piece of jewellery that is not certified as socially and environmentally responsible.

Marcello Veiga [veiga@apsc.ubc.ca](mailto:veiga@apsc.ubc.ca)



Dr. Marcello Veiga is a metallurgical engineer with MSc degree in Environmental Geochemistry and PhD in Mining and Mineral Processing Engineering. He has worked for the past 25 years, as a metallurgical engineer and environmental geochemist for mining and consulting companies in Brazil, Canada, US, Venezuela, Chile and Peru. He has worked extensively on environmental, social and economic issues related to artisanal gold mining in numerous Latin American and African countries. As an associate professor of the Department of Mining Engineering at the University of British Columbia, Canada, since 1997, his research topics include: sustainable development in mining, mine closure and reclamation, remedial procedures for mercury pollution, adverse effects of metals and mineral processing. From August 2002 to July 2004, he was the Small-scale Mining Expert of the GEF/UNDP/UNIDO Global Mercury Project. Since March 2005 he is the Chief Technical Advisor of the project

Roberto Villas Boas

Mining Engineer, Escola Politécnica da Universidade de São Paulo, Brazil, 1967; M.Sc., Metallurgical Engineering, Colorado School of Mines, USA, 1971; D.Sc., Materials Engineering, COPPE/UFRJ, Brazil, 1977. More than 30 years of experience in Mining and Materials research. Associated and visiting professor of many Universities worldwide. He has been consultant to several mineral enterprises (ICOMI, CVRD, USIMINAS, etc.); director, president and advisor of many entities of research, sustainable development and mining. His area of expertise is based on the relationship between science and society through citizen participation in planning and decision making in issues that involve science and technology. He has also worked on material applications and new materials, sustainable development indicators for the material industry and artisanal small scale mining.

Hermann Wotruba [wotruba@amr.rwth-aachen.de](mailto:wotruba@amr.rwth-aachen.de)

German. Professor, Doctor and Mining Engineer of the University of Aachen, Germany, specialization in mineral processing, Small Scale Mining, Mining and Environment, Secondary Raw Materials Processing (Recycling). Over 15 years of field and laboratory experience in Germany, Canada, Bolivia, Ecuador, Niger, Thailand, Venezuela, Brazil, Peru, Nicaragua, South Africa, Namibia, Armenia, Serbia, Macedonia, Laos. Recognised trajectory with ASM in technology transfer for clean production and environmental impact mitigation of ASM.

**Standard Zero Technical Committee**

Catalina Cock-Duque Social entrepreneur, co founder of Amichoco Foundation, Oro Verde and Chairperson Alliance for Responsible Mining, Colombia

Cristina Echavarría Executive Director and Standards Coordinator, Alliance for Responsible Mining, ARM

Gabriela Factor Independent gender and environmental advisor; Argentina, Denmark.

Felix Hruschka Expert on ASM, Ex-director of the Swiss Funded GAMA Project in Peru. Founder Technical Bureau for Mining Engineering and Minerals Economics – Hruschka, Austria.

Gommarius Mes Independent consultant on certification for small producers, Costa Rica/The Netherlands. Cesar Mosquera IPEC-ILO Advisor on Decent Labour and the Progressive Elimination of Child Labour, Bolivia/Peru/Ecuador. Founder and Associate Member CooperAccion, Peru.

Victor Manuel Reinoso Artisanal miner and President Regional Association of Artisanal Mining Producers of Central and Southern Peru – AMASUC.

Patrick Schein Gold Trader and Refiner, S&P Trading, France.

Christopher Sheldon Senior Programme Officer, Communities and Small Scale Mining (CASM), World Bank. USA.

Greg Valerio Jeweller CRED Jewellery and Founder CRED Foundation, UK.

Marcello Veiga Global Mercury Project-GMP and Associate Professor at the Norman B. Keevil Institute of Mining Engineering, University of British Columbia, Canada.

Roberto C. Villas-Bôas Senior Researcher and Ex-director of CETEM. Center for Mineral Technology, Brazil.

Hermann Wotruba Senior Researcher, Expert in Metallurgy, University of Aachen, Germany.

Gelkha Buitrago (FLO) and Chris Davis (FTF) Acted as observers since January 2007. Policy Coordinator- FLO International – Germany Producer Partnerships, Fairtrade Foundation, UK.

For questions regarding the STANDARD please contact:

Felix Hruschka (ARM Standards Coordinator): [felix@hruschka.com](mailto:felix@hruschka.com)

FLO: [standards@fairtrade.net](mailto:standards@fairtrade.net); ARM: [standards@communitymining.org](mailto:standards@communitymining.org)

For questions regarding Pricing and Premium please contact:

José Paredes (FLO Standards Unit): [j.paredes@fairtrade.net](mailto:j.paredes@fairtrade.net)

Felix Hruschka (ARM Standards Coordinator): [felix@hruschka.com](mailto:felix@hruschka.com)

For questions regarding the consultation process please contact:

Cristina Echavarría (ARM Executive Director): [cechavarria@communitymining.org](mailto:cechavarria@communitymining.org) (Phone +57-4-3330188)

Dorothee Jung (FLO Standards Unit): [d.jung@fairtrade.net](mailto:d.jung@fairtrade.net) (Phone: +49-228-949 23-261)